



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
16 avril 2008
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2008

16-27 juin 2008, Genève

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays
pour le Nigéria (2009-2012)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	1-5	2
II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience	6-7	3
III. Programme proposé	8-16	4
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	17-19	6
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Nigéria (2009-2012)		8



I. Analyse de la situation

1. Le présent projet de descriptif de programme se fonde sur le projet de Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2009-2012 et trouve son origine dans les entretiens qui ont eu lieu avec le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires de développement en 2007-2008.

2. Les fondements macroéconomiques pour une croissance favorable aux pauvres au Nigéria sont meilleurs aujourd'hui qu'au cours des 20 dernières années. Des avancées considérables ont été enregistrées vers la réalisation des objectifs de la Stratégie nationale pour l'autonomisation et le développement économiques (NEEDS 1) (2004-2007) (<http://www.nigerianeconomy.com/needs.html>). Le taux de croissance économique a été en moyenne d'environ 6 % par an pendant cette période, l'équilibre budgétaire est maîtrisé, le taux d'inflation est passé sous la barre des 10 %, le taux de change a été stabilisé et les réserves ont augmenté, se situant à environ 60 milliards de dollars, soit le montant le plus élevé en Afrique subsaharienne.

3. Ces résultats traduisent une évolution fondamentale de la gestion économique au niveau fédéral, caractérisée notamment par l'adoption de la règle de gestion financière basée sur le prix du pétrole, la création d'un compte pour les excédents pétroliers, l'adoption d'une loi historique sur la réforme de la passation des marchés et la responsabilité financière et la première initiative institutionnelle visant à lutter systématiquement contre l'utilisation abusive des fonds publics. Parallèlement, les perspectives de croissance à long terme ont été renforcées par l'élimination de la dette extérieure, l'affectation – chaque année – d'un milliard de dollars provenant des économies réalisées au titre de l'allègement de la dette à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, la réussite du processus de consolidation bancaire et la libéralisation des secteurs des télécommunications et des médias. En outre, tout indique que la vague de réforme de la gouvernance touche les États, que les investisseurs regagnent confiance et que les prix du pétrole iront croissant.

4. Le pays a toutefois le redoutable devoir de réduire la pauvreté et les inégalités, dans une économie dominée par le pétrole et le gaz. En premier lieu, il n'y a guère d'activité productive dans les autres secteurs, ce qui entrave le développement d'une économie diversifiée tirée par le secteur privé, d'une population de contribuables et d'institutions civiques fortes et indépendantes. En deuxième lieu, l'étroitesse de l'assiette du revenu a conduit à sa capture par les élites et à la recherche de rente. En troisième lieu, l'État n'a pas exploité tout le potentiel dont il dispose pour promouvoir la transformation sociale et économique en raison du manque de transparence et de responsabilisation dans la conduite des affaires publiques, d'où le faible rendement des dépenses publiques. Le Nigéria doit également faire face aux répercussions des élections de 2007 et gérer une grave crise dans le delta du Niger.

5. Selon le dernier rapport sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (2006) (voir http://www.ng.undp.org/reports/nigeria_mdg_report.pdf), le Nigéria n'est en passe de réaliser que trois objectifs (éducation de base, lutte contre le VIH et partenariat mondial pour le développement), les progrès étant lents ou inexistant dans les autres domaines. Plus de la moitié de la population (54,4 %) vit dans la pauvreté, soit une augmentation de 25 % par rapport à 1990; le coefficient de Gini s'établit à 0,49, ce qui indique de grandes inégalités; le taux de

mortalité des moins de 5 ans est de 197 pour 1 000 naissances vivantes; le taux de mortalité maternelle (800 pour 100 000 naissances vivantes) est l'un des plus élevés du monde; le nombre de personnes vivant avec le VIH/sida est le deuxième au monde malgré une réduction du taux national de prévalence qui est passé à 4,4 %; peu de progrès ont été réalisés en matière d'accès à une eau salubre et à l'assainissement depuis 1990; enfin, la forte proportion de gaz brûlé à la torchère (40 %) a un coût énorme sur les plans économique, social et environnemental. Ces problèmes sont aggravés par de fortes disparités entre hommes et femmes et entre régions (<http://www.nigerianstat.gov.ng/cwiq/2006/survey>). L'indicateur du développement humain pour le Nigéria se situe à 0,448 (2007), ce qui montre qu'il n'a progressé que légèrement en 30 ans.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

6. Le sixième programme de pays (2003-2007) a porté sur la bonne gouvernance et les droits de l'homme, la lutte contre la pauvreté, l'énergie et l'environnement et le VIH/sida, l'égalité des sexes et les technologies de l'information et des communications étant des thèmes intersectoriels. L'aide du PNUD a permis de jeter les bases d'un dispositif pour le cycle électoral, appuyé fermement par un fonds commun des donateurs; d'accroître les perspectives d'une reprise des activités des organismes des Nations Unies et des donateurs dans le delta du Niger; de veiller à la mise en place des principes fondamentaux de la gouvernance locale; de mettre à l'essai des outils de gouvernance économique, d'évaluation des besoins et de mise en œuvre des politiques financières; de formuler des politiques nationales sur le microfinancement et les petites et moyennes entreprises; de renforcer la capacité de certaines institutions locales de microfinancement; de mettre en place des politiques de gestion durable des ressources naturelles, des projets pilotes dans les domaines des sources d'énergie renouvelables et du contrôle des substances qui appauvrissent la couche d'ozone; et d'élaborer la première série de plans stratégiques à l'échelon national et à celui des États pour lutter contre le VIH/sida. En outre, le PNUD a montré son aptitude à gérer des opérations complexes à grande échelle, notamment grâce à une subvention de 135 millions de dollars de l'Union européenne et de 16 millions de dollars du Gouvernement fédéral qui a permis d'effectuer le recensement national en 2006-2007.

7. Le principal enseignement tiré est que l'action du PNUD est des plus efficaces lorsqu'il aide à mettre en œuvre des réformes institutionnelles et en matière de politiques, en particulier dans les domaines délicats qui présentent des difficultés pour les autres partenaires ou qui leur sont fermés. Parmi ces domaines, on peut citer l'appui à l'approfondissement de la démocratie; la recherche résolue de solutions à la crise dans le delta du Niger; la lutte contre les inégalités fondées sur le sexe; l'adoption d'une approche plus systématique en matière d'évaluation des capacités, de planification et de suivi; la mise en place de capacités techniques solides dans le bureau de pays; et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle. Une étude indépendante de l'avantage comparatif des Nations Unies au Nigéria effectué en 2007 fait ressortir des atouts dans les domaines de la sensibilisation, de l'aide à la réforme sociale et économique, de la gouvernance, des droits de l'homme, de l'égalité entre les sexes, de l'établissement de partenariats et du renforcement des capacités.

III. Programme proposé

8. Le premier domaine d'intervention stratégique pour le septième programme de pays est le programme d'action en sept points du Gouvernement, qui définit ses priorités en matière de développement, à savoir : la croissance dans le secteur non pétrolier; l'amélioration de l'infrastructure; le développement du capital humain; la sécurité; la réforme du droit et du système électoral; la lutte contre la corruption et l'amélioration de la gouvernance; le développement régional (y compris le delta du Niger et l'environnement); et les questions intersectorielles comme l'égalité des sexes et le VIH/sida. La révision en cours du document de stratégie tiendra compte du programme d'action en sept points tandis qu'un document 2020/20 en cours d'élaboration définira une stratégie à plus long terme visant à faire du Nigéria l'une des 20 principales économies du monde à l'échéance 2020.

9. Un deuxième domaine d'intervention concerne l'orientation stratégique du projet de Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), qui vise à améliorer la gouvernance – s'agissant notamment des politiques, du budget et des institutions – dans quatre domaines : a) gouvernance et responsabilité; b) productivité et emploi; c) prestation de services sociaux; et d) règlement de crises et conflits. Dans chacun de ces domaines, une démarche axée sur les droits permettra de remédier aux principaux facteurs de blocage institutionnels, de favoriser une participation active de la population de sorte que les détenteurs de droits puissent présenter des exigences et prendre des mesures, et d'aider le Nigéria à exploiter les possibilités offertes et honorer ses obligations à l'échelle mondiale.

10. Le dernier domaine d'intervention concerne la stratégie régionale du PNUD pour l'Afrique (développement des capacités pour une croissance favorable aux pauvres et la responsabilité), qui met l'accent sur l'importance des dépenses publiques, des cadres réglementaires et des comportements ainsi que des systèmes d'information et des compétences pour la responsabilisation.

11. L'objectif général du septième programme de pays sera de contribuer à la réalisation de l'objectif à long terme que s'est fixé le Nigéria d'édifier un « État transformateur » ayant un dessein national de développement sans exclusive, qui utilise ses ressources de manière responsable, gère efficacement les institutions publiques et veille au respect de l'état de droit. Un État transformateur serait en mesure de favoriser six changements intimement liés, à savoir : a) affecter les ressources publiques aux priorités de développement à moyen et long terme; b) créer les conditions pour l'avènement d'un système démocratique fondé sur la participation active de la population; c) instituer un nouveau système de valeurs en vue d'appliquer des normes propres à forger une société respectueuse des règles et de la loi; d) développer l'économie hors du secteur pétrolier grâce à l'initiative privée; e) veiller résolument sur les ressources humaines et naturelles du Nigéria; et f) résoudre la crise dans le delta du Niger.

12. Quatre éléments de programme permettront de mettre en œuvre la stratégie proposée. Chaque élément poursuivra aussi la stratégie en matière d'égalité entre les sexes (2008-2011) du PNUD, qui sera évaluée et guidée par des audits indépendants en matière d'égalité des sexes.

A. Gouvernance économique : priorité à l'allocation des ressources aux fins du développement

13. Il est prévu de fournir une assistance dans les quatre domaines suivants au niveau fédéral et à celui des États, compte tenu des disparités de revenus, entre sexes et d'une région à l'autre : a) la planification du développement, afin d'aider à élaborer des politiques et des plans de dépenses transparents qui tiennent compte des initiatives dans tous les secteurs et permettent de prendre des décisions motivées (analyse de la pauvreté, évaluation des besoins et macromodélisation); b) la politique financière, en particulier au niveau des États, l'accent étant mis sur une allocation optimale des ressources entre régions et sur les compétences et les techniques nécessaires pour appliquer les règles financières; c) le suivi, sur la base d'études institutionnalisées et grâce à une amélioration du stockage, de l'analyse et de la diffusion des données; et d) la coordination de l'aide, en particulier la gestion des informations et l'appui technique au cadre et aux outils de coordination mis en place par le pays.

B. Gouvernance politique : responsabilisation et contrôle en matière de gestion des ressources

14. Quatre domaines d'assistance sont retenus au niveau fédéral et à celui des États : a) la réforme électorale – il s'agira de privilégier le cycle électoral et de s'attacher à approfondir la démocratie, notamment en ce qui concerne le fonctionnement des partis politiques et la participation des femmes; b) l'intégrité en matière d'utilisation des ressources publiques – il s'agira de continuer d'investir dans les capacités dont disposent les institutions fédérales pour assurer le respect des règles et la responsabilisation financière tout en introduisant de bonnes pratiques au niveau des États; c) l'application d'une approche sectorielle en matière de développement de la société civile qui permette d'analyser le cadre politique et juridique porteur; qui favorise la mise en œuvre de la méthode et des techniques du capital risque aux fins du développement des institutions, notamment des organisations de la société civile conduites et gérées par des femmes pour des femmes; qui encourage le dialogue avec le Gouvernement; et qui favorise la sensibilisation à des questions précises, notamment la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et les disparités entre les sexes qui en découlent; et d) la gouvernance locale, en vue de renforcer la responsabilisation à la base en associant les États, les collectivités locales et les communautés pour fournir des services essentiels, les activités de consultation, de planification, d'exécution, de suivi et de contrôle étant ouverts à tous. Le PNUD se préoccupe en particulier de la participation des femmes et des hommes pauvres.

C. Développement : accroître la base de ressources non pétrolières

15. Deux domaines sont visés en vue de relancer la croissance dans le secteur non pétrolier : a) le développement des marchés où sont présents les pauvres et dont ils bénéficient, l'accent étant mis en particulier sur les femmes chefs d'entreprise et l'emploi, notamment en analysant les problèmes qui entravent le développement des petites et moyennes entreprises susceptibles d'apporter une valeur ajoutée, de créer

des emplois et d'accroître les exportations non pétrolières; et b) l'action menée pour remédier aux insuffisances cruciales dans le domaine de l'approvisionnement en électricité, en examinant les possibilités d'étendre à plus grande échelle l'utilisation de technologies propres fondées sur les sources d'énergie renouvelables.

D. Viabilité et gestion des risques : protection de la base de ressources

16. Les compétences du PNUD peuvent être mieux exploitées dans quatre domaines : a) la prévention et la gestion des conflits et la consolidation de la paix dans le delta du Niger – il s'agit d'aider à résoudre certains des problèmes immédiats de relèvement (comme le développement local et l'emploi des jeunes) puis de passer rapidement à d'autres éléments du programme de pays relatifs au développement, tout en se penchant dans les deux cas sur les disparités (régionales, ethniques et sexistes); b) la gestion de l'environnement, en particulier le cadre d'orientation pour la gestion des ressources naturelles s'agissant des industries extractives; c) l'analyse, la planification et les projets pilotes, notamment ceux liés au Fonds du carbone pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et au mécanisme pour un développement propre, afin d'atténuer les effets du changement climatique; et d) la gestion du VIH/sida et d'autres épidémies potentielles, par la surveillance, l'analyse d'impact, l'élaboration de plans stratégiques et de plans d'urgence ainsi que la coordination et les interventions sous la conduite du pays, en gardant à l'esprit la problématique hommes-femmes.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

17. Fort de son expérience, le PNUD a apporté les changements ci-après à la gestion du programme : a) réduction de la portée du programme de pays, dont la couverture passe des 18 États et 25 institutions fédérales d'exécution actuels à 10 États et 10 institutions, sous réserve de l'accord du Gouvernement; b) restructuration du programme de pays autour de grands projets dans le cadre des quatre programmes susmentionnés; c) renforcement de la gestion des connaissances dans des domaines choisis afin d'aider les institutions nationales; d) introduction d'une « trousse à outils » actualisée du programme caractérisée par des évaluations et des audits en matière d'égalité entre les sexes, des analyses effectuées par les parties prenantes ainsi que des évaluations des capacités et des diagnostics; e) réorganisation de l'exécution nationale dans le cadre de l'approche harmonisée pour le transfert de fonds, l'exécution directe n'étant utilisée que de façon stratégique; et f) accroissement de la productivité et de l'efficacité du bureau par des améliorations à son fonctionnement opérationnel et le perfectionnement des compétences techniques de manière sélective.

18. Le PNUD mettra en œuvre une stratégie de partenariat et de mobilisation de ressources compte tenu de la taille et de la complexité du Nigéria, ce qui exige des partenaires de développement qu'ils s'occupent de questions identiques dans différentes parties du pays. Les partenaires seront ainsi appelés à donner résolument effet à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide dans un cadre défini par le pays. Il s'agira notamment de proposer une division appropriée du travail – des organismes chefs de file étant éventuellement désignés pour des questions ou

régions géographiques données – et un plus grand recours aux mécanismes de collaboration. Pour être viable, toute stratégie de partenariat devrait : premièrement, renforcer la collaboration et le cofinancement avec les pouvoirs publics à tous les trois niveaux de la structure fédérale; deuxièmement, tirer parti des possibilités qui existent déjà avec les partenaires, dont l'Agence canadienne de développement international, le Ministère du développement international du Royaume-Uni, l'Union européenne et la Banque mondiale; troisièmement, utiliser les programmes appuyés par le PNUD comme tremplins éventuels pour la collaboration et le cofinancement, en associant un plus large éventail de partenaires tels que la Banque africaine de développement, par exemple, pour faire face à la situation dans le delta du Niger; quatrièmement, mettre à profit l'intérêt manifesté par les sociétés et banques nigérianes pour ouvrir les marchés au bas de la pyramide, et amener les sociétés à faire preuve de responsabilité sociale; enfin, étudier les possibilités de coopération Sud-Sud dans les domaines du commerce et de l'investissement, du fédéralisme en matière financière, de la coordination de l'aide et du développement de la société civile.

19. En ce qui concerne le suivi et l'évaluation, le septième programme de pays tendra à une amélioration qualitative des pratiques par rapport au passé, les efforts étant axés sur l'intégration progressive du système national avec celui des organismes des Nations Unies et l'amélioration des normes techniques. Les mesures concrètes qui seront arrêtées porteront sur : la rigueur dans la conception des programmes et projets; l'allocation de ressources en vue de renforcer les mécanismes nationaux de suivi et d'évaluation; le suivi et l'évaluation des programmes eu égard aux initiatives entreprises par le Gouvernement et les organismes des Nations Unies tels que les examens de la deuxième Stratégie nationale pour l'autonomisation et le développement économiques, l'étude proposée sur le PNUAD ainsi que des évaluations du PNUAD à mi-parcours et en fin de parcours (en 2010 et 2012); et la mise en œuvre intégrale des directives du bureau de pays concernant la planification et le suivi des programmes, qui est déjà en cours.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Nigéria (2009-2012)

<i>Éléments et résultats du programme</i>	<i>Produits du programme</i>	<i>Indicateurs de produits, données de base et objectifs</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Ressources par but (dollars É.-U.)</i>
Résultat escompté du PNUAD A.1. Mobilisation des ressources et gestion des dépenses publiques au niveau fédéral et dans certains États dans le respect des normes statutaires de responsabilité financière et des critères établis pour atteindre les objectifs nationaux de développement, conformément au programme d'action en sept points et aux objectifs du Millénaire pour le développement				
<p>Élément :</p> <p>1. Accorder la priorité à l'allocation des ressources aux fins du développement</p> <p>Résultats :</p> <p>1.1 Les procédures de planification et de budgétisation au niveau fédéral et dans certains États reposent sur une démarche fondée sur des informations factuelles.</p>	<p>1.1.1 Les choix en matière de planification et de politique financière au niveau fédéral et dans certains États reposent sur des informations factuelles appropriées, techniquement au point et complètes.</p>	<p>1.1.1 Utilisation d'outils et de techniques d'analyse pour obtenir des informations factuelles – évaluation des besoins, macromodélisation (niveau fédéral), analyse fiscale et prévision de recettes, et budgétisation soucieuse de l'égalité entre les sexes</p> <p><i>Données de base</i> : Premières mesures au niveau fédéral et dans certains États</p> <p><i>Objectif</i> : Les outils et techniques (susmentionnés) deviennent des éléments usuels dans la planification du développement et de la politique financière</p>	<p>Le PNUD, le Ministère du développement international du Royaume-Uni, l'Union européenne, l'Agency for International development des États-Unis et la Banque mondiale collaborent tous dans les domaines de la réforme institutionnelle, des statistiques et de la coordination de l'aide.</p>	<p>Ressources ordinaires : 3,800 000</p> <p>Autres ressources : 16 millions</p> <p>Total : 19,800 000</p>
<p>1.2 Des données appropriées et ventilées par sexe sont disponibles en temps voulu au niveau fédéral et dans certains États.</p>	<p>1.2.1 Mise en place d'une stratégie globale de développement des capacités des offices de statistique au niveau fédéral et dans certains États, pour appuyer un programme ordinaire d'études socioéconomiques.</p>	<p>1.2.1 Fréquence et délais de réalisation des enquêtes normalisées sur les ménages au niveau fédéral et dans certains États</p> <p><i>Données de base</i> : Faibles capacités; enquêtes irrégulières</p> <p><i>Objectif</i> : Réalisation d'une enquête socioéconomique sur les ménages tous les deux ans et publication des premiers résultats en quatre mois</p>		
<p>1.3 Le Gouvernement est en mesure de gérer un cadre national de coordination de l'aide conformément aux priorités nationales et à la Déclaration de Paris.</p>	<p>1.3.1 Mise en place d'un système de gestion de l'information et d'un mécanisme d'assistance technique en appui à la coordination de l'aide sous la direction du pays.</p>	<p>1.3.1 Installation d'une base de données sur la coordination de l'aide dans les locaux de la Commission nationale de la planification et production d'analyses régulières par celle-ci</p>		

Éléments et résultats du programme	Produits du programme	Indicateurs de produits, données de base et objectifs	Rôle des partenaires	Ressources par but (dollars É.-U.)
<p><i>Données de base</i> : Absence d'une base de données centrale et de rapports réguliers à l'heure actuelle</p> <p><i>Objectif</i> : Les données sur les flux d'aide ne doivent pas être vieilles de plus de 12 mois; publication de rapports annuels sur la coopération pour le développement (les deux éléments relèvent de la Commission nationale de la planification).</p>				
<p>Résultat escompté du PNUAD A2. Améliorations apportées aux trois principaux éléments d'une gouvernance responsable – élections, justice et lutte contre la corruption – conformément à l'état de droit et en réponse à la demande de l'opinion publique</p>				
<p>Élément :</p> <p>2. Responsabilisation et contrôle en matière de gestion des ressources</p> <p>Résultats :</p> <p>2.1 Les commissions électorales indépendantes – nationale et des États – sont en mesure d'exercer des fonctions essentielles pour la conduite d'élections libres et équitables.</p>	<p>2.1.1 Restructuration des plans, systèmes et compétences pour que les commissions électorales indépendantes (CEI) organisent convenablement les élections en 2011.</p>	<p>2.1.1 Notation des CEI dans le cadre d'évaluations des capacités (à réaliser)</p> <p><i>Données de base</i> : Graves insuffisances recensées par les CEI elles-mêmes en matière de planification, de gestion des ressources humaines, de gestion financière, de passation des marchés et de technologies de l'information et des communications</p> <p><i>Objectif</i> : Notation dans le cadre d'évaluations de suivi conformément aux critères établis pour l'organisation d'élections libres et équitables</p>	<p>Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme contribuera au fonds commun pour les élections. Une collaboration éventuelle avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Il y aura un programme sectoriel conduit par le PNUD pour le développement de la société civile. La NNPC-Shell et États de Bayelsa et Ondo soutiennent déjà la gouvernance locale.</p>	<p>Ressources ordinaires : 7,600 000</p> <p>Autres ressources : 27 millions</p> <p>Total : 34,600 000</p>
<p>2.2 Intégration plus poussée de la lutte contre la corruption et de la réforme de la passation des marchés dans la gestion du secteur public (au niveau fédéral et dans certains États)</p>	<p>2.2.1 Mise en place de systèmes d'organisation et perfectionnement des compétences en vue de la création ou du renforcement de bureaux chargés de la passation des marchés et de la lutte contre la corruption au niveau du gouvernement fédéral et des États</p>	<p>2.2.1 Proportion d'États dotés de procédures fonctionnelles et de bureaux pour l'application régulière de la loi</p> <p><i>Données de base</i> : Moins de 10% des États disposent de bureaux pour l'application régulière de la loi.</p> <p><i>Objectif</i> : Tous les États bénéficiant d'un appui ont mis en place des procédures opérationnelles et des bureaux pour l'application régulière de la loi.</p>		

<i>Éléments et résultats du programme</i>	<i>Produits du programme</i>	<i>Indicateurs de produits, données de base et objectifs</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Ressources par but (dollars É.-U.)</i>
2.3 Les organisations et les campagnes conduites par les acteurs non étatiques au niveau fédéral et dans certains États ont atteint une capacité minimale.	2.3.1 Mise en place de services consultatifs techniques, de programmes de capital-risque et de programmes de formation à l'intention des organisations de la société civile, en particulier de celles conduites et gérées par des femmes pour les femmes	2.3.1 Temps nécessaire depuis le début jusqu'à la fin de l'assistance du PNUD pour assurer des réalisations durables à l'intention des organisations de la société civile bénéficiaires <i>Données de base</i> : Sans objet car il s'agit d'un nouveau domaine d'activité. <i>Objectif</i> : 36 mois du début à la fin.		
2.4 Prestation à plus grande échelle de services de base qualité par le système de gouvernance de certains États et collectivités locales	2.4.1 Mise à l'essai et transposition à plus grande échelle d'initiatives au titre du Fonds de développement local dans certains États et collectivités locales	2.4.1 Nombre et portée des projets au titre du fonds de développement local au niveau des collectivités locales <i>Données de base</i> : Deux en 2008, portant sur l'infrastructure socioéconomique limitée et les services. <i>Objectif</i> : 25 à 30 d'ici à 2012, portant sur les soins de santé de base et l'assainissement, l'éducation, l'infrastructure productive (irrigation, routes rurales, etc.) et les services		

Résultat escompté du PNUAD B2. Des agents organisés formulent des demandes et permettent ainsi la fourniture équitable de services aux fins de la croissance et de la création d'emplois dans les marchés ruraux.

Résultat escompté B3. Les politiques et investissements propices au commerce et à l'investissement stimulent les entreprises dans l'économie rurale et leur permettent de soutenir la concurrence sur les marchés intérieur, régional et international.

Élément :	3.1.1 Certaines organisations du secteur privé disposent des compétences de gestion et du capital nécessaires pour fournir des services d'intermédiation sur les marchés dans des sous-secteurs et catégories de produits donnés (notamment ceux destinés spécifiquement aux femmes chefs d'entreprise et demandeurs d'emploi).	3.1.1 Nombre et activités des organisations et associations du secteur privé qui fournissent des services d'intermédiation sur les marchés (création d'entreprises, transfert de technologie, conception et commercialisation de produits, crédit, promotion). <i>Données de base</i> : Il existe très peu d'organisations et d'associations pour relancer les exportations à valeur ajoutée. <i>Objectif</i> : Un noyau d'associations et de réseaux d'intermédiation et de crédit entièrement opérationnel dans certains sous-secteurs et catégories de produits (critère du « noyau » à définir).	Banque africaine de développement, FIDA, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Société financière internationale, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	Ressources ordinaires : 5 070 000 Autres ressources : 15 millions Total : 20 070 000
3. Accroître la base de ressources non pétrolières				
Résultats :				
3.1 Les politiques et les cadres réglementaires pour le commerce et l'investissement permettent aux secteurs agricole, agroindustriel et des industries extractives de réaliser des produits à valeur ajoutée et de créer des emplois.				

Éléments et résultats du programme	Produits du programme	Indicateurs de produits, données de base et objectifs	Rôle des partenaires	Ressources par but (dollars É.-U.)
Résultat escompté du PNUAD D1. Le Gouvernement fédéral et certains États du delta du Niger sont en mesure de mettre en place une politique participative et un cadre institutionnel propices à une paix durable et un développement équitable.				
Élément : 3. Protéger la base de ressources	4.1.1 Mise en place d'une structure de conseils techniques permettant à certains États du delta du Niger de développer les systèmes et les compétences nécessaires pour la planification, la budgétisation (y compris la budgétisation soucieuse de l'égalité entre les sexes) et le suivi	4.1.1 Principaux produits analytiques établis en appui à la planification dans le delta. <i>Données de base</i> : Manque général de données et d'études pour la planification. <i>Objectif</i> : Réalisation d'évaluations des besoins, d'analyses de la pauvreté et d'études sur l'établissement du budget et la budgétisation soucieuse de l'égalité entre les sexes dans certains États.	PNUD, en collaboration avec Democratic People's Alliance, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, des organismes des Nations Unies et les donateurs. Pour le VIH/sida, des possibilités s'offrent en matière de renforcement des capacités pour l'accès au Fonds mondial. Un programme commun des Nations Unies est très probable.	Ressources ordinaires : 8,870 000 Autres ressources : 53 millions Total : 61,870 000
Résultats : 4.1 Les organismes fédéraux compétents et certains États du delta du Niger élaborent et appliquent des politiques et plans de développement intégré pour remédier aux principales disparités (régionales, ethniques et sexistes).				
4.2 Les organismes chargés de l'environnement au niveau fédéral et dans certains États mettent en place et gèrent un cadre intégré de gestion de l'environnement.	4.2.1 Politiques proposées et programmes de gestion du changement et du développement en place pour gérer l'application de mesures crédibles et transparentes	4.2.1 Procédures transparentes et détaillées de réglementation de la protection de l'environnement <i>Données de base</i> : Peu d'informations précises concernant le fondement et la gestion des mesures de protection <i>Objectif</i> : Mise au point de règles, de procédures et de techniques d'évaluation pour assurer une réglementation efficace et équitable		
4.3 Les organismes fédéraux et des États appliquent une démarche fondée sur des informations factuelles pour élaborer, mettre en œuvre et coordonner des politiques et plans soucieux de l'égalité entre les sexes en vue de prévenir le sida et d'autres épidémies et en atténuer les effets.	4.3.1 Les organismes de planification et de coordination disposent d'analyses et de compétences pour intégrer le VIH/sida dans les plans de développement et plans d'urgence soucieux de l'égalité entre les sexes et dans les budgets.	4.3.2 Proportion d'États et de collectivités locales où le VIH/sida est intégré, dans une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes, dans les plans de développement et les budgets (mesurée sur la base de critères transparents) <i>Données de base</i> : Moins de 10% (à confirmer) <i>Objectif</i> : 100%		